



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SACLAY

91400 SACLAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2007

Date de convocation : 7 septembre 2007

Date d'affichage : 7 septembre 2007

Nombre de conseillers

en exercice = 23

présents = 17

votants = 22

L'an deux mil sept, le douze septembre à 20 h 50, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Georges SZYMKOWIAK, Maire.

Étaient présents :

Madame Françoise BACH, Madame Anny BRIZARD, Madame Annie CADORET, Monsieur Philippe CHEVRETEAU, Monsieur Jean Jacques DEBRAS, Mme Viviane GINIAUX, Madame Gaëlle LE GOFF, Monsieur Michel LE GOFF, Monsieur Jean Claude MAUGIS, Monsieur Maurice OLIVÉRO, Madame Melinda PAUTONNIER, Monsieur Didier PRIARONÉ, Monsieur Bruno RICCI, Monsieur Marc RIZZO, Madame Annick SCHIFFENBAUER, Monsieur Pierre TOUBOUL

Absents excusés :

Monsieur Claude CORMERY a donné pouvoir à Monsieur Maurice OLIVÉRO
Monsieur Jean Louis GAUTIER a donné pouvoir à Monsieur Madame Annick SCHIFFENBAUER
Monsieur Jacques LAUREAU a donné pouvoir à Monsieur Madame Annie CADORET
Monsieur Guy LAURENT a donné pouvoir à Monsieur Madame Françoise BACH
Monsieur Gérard PETIT a donné pouvoir à Monsieur Georges SZYMKOWIAK

Absent :

Madame Odile ROGER

Monsieur Marc RIZZO a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour de la séance :

1. CAPS – Projet de programme local de l'habitat.
2. CAPS – Procès Verbal de mise à disposition de la voirie communautaire.
3. Convention constitutive d'un groupement de commande avec la CAPS pour l'achat de papier (recyclé et ordinaire).
4. Élection des représentants de la Commune pour le groupement de commande pour l'achat de papier.

5. Convention constitutive d'un groupement de commande avec la CAPS pour le nettoyage des locaux.
6. Élection des représentants de la Commune pour le groupement de commande pour le nettoyage des locaux.
7. Classe de Découverte pour le mois d'octobre à Saint Quentin en Yvelines.
8. Modification du règlement des restaurants scolaires, études surveillées et garderies.
9. Participation de la Commune aux frais de transports scolaires – année scolaire 2007/2008.
10. Approbation de l'adhésion du Syndicat intercommunal de la gestion du parc des sports de Bobigny auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile de France.
11. Fixation des quotas d'avancement de grade.
12. Motion sur le transfert de l'Ecole de musique à la CAPS.

- QUESTIONS DIVERSES.

- INFORMATIONS DIVERSES.

LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 JUILLET 2007

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet a fait l'objet d'une lecture publique.

DÉLIBÉRATIONS PROPOSÉES

1°) CAPS – PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la CAPS du 5 juillet 2007 approuvant le projet de programme local de l'habitat,

Considérant que le programme local de l'habitat (PLH) est un document de référence pour programmer la réponse aux besoins locaux de logement. Il permet d'afficher les priorités de peuplement d'un territoire, de chiffrer les quantités à réaliser sur 6 années, de proposer des actions incitatives et de mobiliser des partenaires pour réaliser les projets,

Considérant la lettre de Monsieur Gérard PETIT, dont lecture a été faite aux conseillers municipaux par monsieur le maire, et expliquant le programme local de l'habitat,

Sur rapport de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 10 ABSTENTIONS (Anny BRIZARD, Annie CADORET, Jean Louis GAUTIER par pouvoir, Viviane GINIAUX, Jacques LAUREAU par pouvoir, Guy LAURENT par pouvoir, Jean Claude MAUGIS, Bruno RICCI, Marc RIZZO, Annick SCHIFFENBAUER)

APPROUVE le projet de programme local de l'habitat arrêté par la CAPS lors de son conseil communautaire du 5 juillet 2007,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

2°) CAPS – PROCÈS VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération de la CAPS n°2007-112 du 5 juillet 2007 approuvant le transfert des voiries et adoptant les procès verbaux de mise à disposition,
Considérant que le rapport de la CLETC du 12 février 2007, rejeté par le conseil municipal dans sa séance du 12 juillet, a été adopté par la majorité des Communes adhérentes à la CAPS, et conduit à l'élaboration d'un procès verbal de mise à disposition de la voirie,
Vu le procès verbal de mise à disposition des voiries proposé par la CAPS,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR et 14 ABSTENTIONS (Françoise BACH, Anny BRIZARD, Jean Louis GAUTIER par pouvoir, Viviane GINIAUX, Guy LAURENT par pouvoir, Gaëlle LE GOFF, Michel LE GOFF, Jean Claude MAUGIS, Mélinda PAUTONNIER, Didier PRIARONÉ, Bruno RICCI, Marc RIZZO, Annick SCHIFFENBAUER, Pierre TOUBOUL)

APPROUVE le procès verbal de mise à disposition des voiries transférées à la CAPS, joint à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

3°) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CAPS POUR L'ACHAT DE PAPIER (RECYCLÉ ET ORDINAIRE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Considérant la volonté de l'ensemble des entités juridiques de constituer un groupement de commandes pour l'achat de papier (recyclé et ordinaire),
Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAPS et les communes de BURES SUR YVETTE, GOMETZ LE CHATEL, IGNY, GIF SUR YVETTE, SACLAY, VILLIERS LE BACLE,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAPS et les communes BURES SUR YVETTE, GOMETZ LE CHATEL, IGNY, GIF SUR YVETTE, SACLAY, VILLIERS LE BACLE, qui annexé à la présente délibération précise le rôle de chacune des parties dans la procédure d'attribution du marché de fourniture,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de papier et autres,

DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets des années concernées, fonctions et articles nécessaires.

4°) ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CAPS POUR L'ACHAT DE PAPIER (RECYCLÉ ET ORDINAIRE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n°2007-12-09/02 approuvant la convention constitutive du groupement de commandes avec la CAPS pour l'achat de papier recyclé et ordinaire,

Vu la candidature de Madame Annie CADORET en tant que titulaire et celle de Monsieur Marc RIZZO comme suppléant

Considérant la nécessité de procéder à la désignation de membres de commission d'appel d'offres de la Commune pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ELIT :

Madame Annie CADORET en qualité de membre titulaire

Monsieur Marc RIZZO en qualité de membre suppléant

Pour siéger au sein de la commission d'appels d'offres du groupement de commandes pour l'achat de papier (recyclé et ordinaire).

5°) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CAPS POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la volonté de l'ensemble des entités juridiques de constituer un groupement de commandes pour le nettoyage des locaux et des vitreries,

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAPS et les communes d'IGNY et de SACLAY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Sur rapport de Monsieur le Maire,

APPROUVE le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAPS et les communes d'IGNY et de SACLAY, qui annexé à la présente délibération précise le rôle de chacune des parties dans la procédure d'attribution du marché de services.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le nettoyage des locaux et vitreries.

DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets des années concernées, fonctions et articles nécessaires.

6°) ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n°2007-12-09/05 approuvant la convention constitutive du groupement de commandes avec la CAPS pour le nettoyage des locaux et des vitreries,

Vu la candidature de Madame Annie CADORET en tant que titulaire et celle de Monsieur Marc RIZZO comme suppléant,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation de membres de commission d'appel d'offres de la Commune pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ELIT :

Madame Annie CADORET en qualité de membre titulaire

Monsieur Marc RIZZO en qualité de membre suppléant

Pour siéger au sein de la commission d'appels d'offres du groupement de commandes pour le nettoyage des locaux et vitreries.

7°) CLASSE DE DÉCOUVERTE POUR LE MOIS D'OCTOBRE A SAINT QUENTIN EN YVELINES

Considérant qu'il convient de rapporter la délibération du 12 juillet 2007 compte tenu de coûts plus faibles que prévus,
Considérant les projets suivants :

		PROJET CP (26 enf.)	PROJET CE1 (29 enf.)
Entrées + activités	26 enf. * 36.52 €/enfant	949.60 €	
Entrées	29 enf. * 30.00€/enfant		870.00 €
Transport (car)	250.00 €* 4 jours	500.00 €	500.00 €
Régie d'avances (x 2)		50.00 €	50.00 €
TOTAL		1 499.60 €	1 420.00 €
Indemnité des enseignants	8,44 €/jour * 4 jours * 1 enseignant	33.76 €	33.76 €

Vu l'avis favorable de la Commission Scolaire,

Sur rapport de Monsieur Pierre TOUBOUL,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

RAPPORTE la délibération n° 2007-12-07/04 du 12 juillet 2007,

APPROUVE le principe de l'organisation de la classe d'environnement sans hébergement à Saint-Quentin du 8 au 12 octobre 2007,

FIXE la participation de la Commune (soit environ 50 % du prix de revient du séjour) et la participation des familles, pour chaque projet de la façon suivante :

	PROJET CP (26 enf.)	PROJET CE1 (29 enf.)
Participation de la commune	28.83 €	24.48 €
Participation des familles	28.83 €	24.48 €

DIT que les recettes seront encaissées à l'article 7067 du Budget Communal 2007,

RAPPELLE que les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent solliciter une aide du Centre Communal d'Action Social,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Il est proposé de reconduire les conditions de remboursement de ces frais aux familles pour l'année scolaire 2007 / 2008

Sur rapport de Monsieur Philippe CHEVRETEAU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR et 2 voix CONTRE (Jean Louis GAUTIER par pouvoir, Annick SCHIFFENBAUER)

DECIDE de prendre en charge 75% du coût de la carte « Optile » acquise par les familles pour un nombre maximum de 4 sections, soit 87,75 €

DECIDE de rembourser aux familles ayant acquis une carte « Imagin'R » la somme équivalente au 75% de la carte « optile », soit 87,75 €

DECIDE de rembourser aux familles ayant acquis une carte « circuits spéciaux » la somme équivalente au 75% de la carte « optile », soit 87,75 €

DECIDE d'attribuer aux familles ne bénéficiant d'aucune carte de transport une allocation équivalente au 75% de la carte « optile », soit 87,75 €

DIT que cette aide financière est attribuée pour chaque enfant fréquentant un établissement scolaire, collège ou lycée, de la 6^e à la Terminale jusqu'à obtention du Bac,

DIT que pour bénéficier de cette aide financière, les familles devront fournir, pour chaque enfant concerné, et avant le 15 janvier 2008 :

- un certificat de scolarité,
- la copie du titre de transport autre que la carte « optile », ou une attestation sur l'honneur de déplacement selon ses propres moyens,
- un relevé d'identité bancaire,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget de la Commune.

10°) APPROBATION DE L'ADHÉSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GESTION DU PARC DES SPORTS DE BOBIGNY AUPRÈS DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE D'ÎLE DE FRANCE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, et notamment son article 30,

Vu la demande d'affiliation volontaire du Syndicat Interdépartemental pour la gestion des parcs de sports de Bobigny et La Courneuve, à compter du 1^{er} janvier 2008, auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France (CIG Versailles),

Sur rapport de Monsieur Philippe CHEVRETEAU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion du Syndicat Interdépartemental pour la gestion des parcs de sports de Bobigny et La Courneuve, à compter du 1^{er} janvier 2008, auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France (CIG Versailles).

11°) FIXATION DES QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui a modifié l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale, dans ces termes :

« Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire. »

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du CIG de la Grande Couronne en date du 30 août 2007,

Sur rapport de Monsieur Philippe CHEVRETEAU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE pour l'ensemble des grades d'avancement des cadres d'emplois, à l'exception du cadre d'emplois de la police municipale, les quotas suivants :

- 100% lorsque les conditions statutaires d'avancement de grade nécessitent une ancienneté de service et/ou d'échelon et l'obtention d'un examen professionnel.
- 50% lorsque les conditions statutaires d'avancement de grade sont liées à l'ancienneté de service et/ou d'échelon et sans examen professionnel.

DECIDE d'appliquer à chaque quota la règle de l'arrondi à l'entier supérieur.

PRECISE que dans tout les cas, la nomination n'est pas de droit. La nomination d'un agent ou la sélection entre les agents se fera au regard des éléments suivants :

- Les besoins inhérents au service.
- Le nombre d'agents encadrés.
- Le niveau de responsabilité.
- La manière de servir.

12°) MOTION SUR LE TRANSFERT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE A LA CAPS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que lors des deux derniers conseils municipaux, il a été évoqué les difficultés rencontrées par l'association chargée de l'école de musique,
Considérant que les membres du bureau de l'association sont venus expliquer aux membres du conseil l'étendue de leurs difficultés,
Considérant que la CAPS, déjà en charge des conservatoires et écoles de musique sur le territoire communautaire, a donné son accord pour reprendre directement l'activité et le personnel de l'école de musique.

Sur rapport de monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR, 8 voix CONTRE (Françoise BACH, Philippe CHEVRETEAU, Jean Louis GAUTIER par pouvoir, Viviane GINIAUX, Guy LAURENT par pouvoir, Jean Claude MAUGIS, Didier PRIARONÉ, Annick SCHIFFENBAUER) et 4 ABSTENTIONS (Claude CORMERY par pouvoir, Gaëlle LE GOFF, Maurice OLIVÉRO, Mélinda PAUTONNIER)

APPROUVE le principe de transfert de l'école de musique à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).

DEMANDE à la CAPS de mettre en œuvre la procédure de reprise de l'école de musique.

QUESTIONS DIVERSES

Instruction des permis de construire :

Monsieur Le Maire précise à l'assemblée que la DDE vient de l'informer qu'elle n'instruirait plus les dossiers d'autorisations du droit des sols (permis de construire, de démolir, autorisations de travaux). Monsieur le Maire indique que la DDE se désengage à compter du 1^{er} octobre prochain. En remplacement, de la DDE, monsieur le Maire informe que la CAPS dispose d'un service d'instructeur du droit des sols. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'autorisation de signer une convention avec la CAPS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix CONTRE (Françoise BACH, Philippe CHEVRETEAU, Annie CADORET, Viviane GINIAUX, Guy LAURENT par pouvoir, Jacques LAUREAU par pouvoir, Marc RIZZO, Didier PRIARONÉ, Annick SCHIFFENBAUER) et 5 voix POUR (Jean Jacques DEBRAS, Jean Claude MAUGIS, Gérard PETIT par pouvoir, Michel LE GOFF, Georges SZYMKOWIAK) et 8 ABSTENTIONS

Rejette la contractualisation avec la CAPS de l'instruction des autorisations du droit des sols.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de proposer des solutions.

INFORMATIONS DIVERSES

Aucune observation n'est faite sur les décisions du maire n°34 à 52.

Commission Finances :

Monsieur Jean Claude MAUGIS précise que pour le budget supplémentaire, la Commission des Finances se réunira le 3 octobre prochain à 8h30 afin de soumettre le projet de budget au prochain conseil municipal du 12 octobre.

Commission environnement :

Monsieur Jean Jacques DEBRAS informe l'assemblée sur les points suivants :

L'OIN : Un concours international d'idées a été lancé dans le cadre de l'OIN. 26 dossiers d'étude ont été enregistrés. Ces dossiers sont exposés du 5 au 28 septembre à Toussus le Noble dans les locaux du futur GIP (zone sud – bât 238). La délibération du jury se fera courant novembre. L'ensemble des propositions est en ligne sur le site de l'OIN : www.oin.4238.fr

Le remplacement des arbres d'alignement : nous continuons à remplacer les arbres malades. Nous devrions remplacer les arbres dans la rue du Colombier et à l'angle de la rue Charles Tomassin et rue du Colombier.

Les illuminations de fin d'année : nous travaillons sur les emplacements de nouvelles illuminations. Les emplacements prévus sont aux entrées de ville, rue Ampère et rue de Villeras au Val, et rue de Paris au Bourg

Le parking du Guichet à Orsay : Il semble que des parcmètres soient en cours d'installation au parking du Guichet. La commission environnement demande à la ville d'Orsay des explications sur l'intérêt de ces parcmètres.

Commission Transport :

Monsieur Philippe CHEVRETEAU précise qu'il y a une desserte supplémentaire rue Racine pour le transport au Collège.

Commission Vie associative et citoyenne :

Monsieur Philippe CHEVRETEAU informe l'assemblée que le forum des associations s'est bien déroulé avec une participation qui s'est répartie d'une manière régulière sur la journée.

Commission Culturelle, Animation et Information :

Monsieur Bruno RICCI indique que le salon des collectionneurs va être annulé compte tenu du faible nombre de participants.

Commission CCAS – Affaires Sociales :

Madame Annick SCHIFFENBAUER précise que la journée d'accueil des nouveaux saclaysiens aura lieu le 6 octobre prochain.

Commission Sport :

Monsieur Didier PRIARONE indique que le samedi 8 septembre a eu lieu le repas Paëlla du COS avec une bonne participation d'ensemble.

Au niveau des manifestations sportives, il précise l'organisation d'une course Cycliste le 23 septembre prochain : la Roue Libre. Il indique que la Biévroise organise le 17^{ème} circuit de la Vallée des Vents avec un départ à 14h30 pour une arrivée prévue vers 17h15, rue de Paris.

Monsieur le Maire précise que la participation du Club Cycliste de Saclay aux épreuves d'Ile de France a été un succès.

Commission Jeunes :

Monsieur Didier PRIARONE précise que le séjour Mer/Montagne Lunel/ Grand Bornand s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse avec de nombreuses activités.

Le local jeune et la Maison des jeunes ont connu une bonne fréquentation cet été.

Commission Scolaire :

Monsieur Pierre TOUBOUL indique que la rentrée s'est passée en 2007 dans des conditions favorables au sein des quatre écoles de la Commune. Aucune modification du nombre de classes n'a été décidée. L'été a permis aux enseignants et aux enfants de relancer leur motivation et aux services de la mairie de satisfaire les demandes de nettoyage, de remise en état et d'amélioration des locaux et équipements.

Une réunion de rentrée s'est tenue en mairie le vendredi 7 septembre réunissant le Maire et la Commission Scolaire, l'ensemble du corps enseignant et associés, les responsables des garderies et restaurants scolaires ainsi que la responsable en mairie. Cette réunion a permis de préciser les quelques problèmes rencontrés et d'échanger sur les futurs projets de l'année.

Monsieur Pierre TOUBOUL remercie Madame Annie CADORET pour son intervention efficace auprès de l'entreprise chargée du nettoyage des locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Monsieur Marc RIZZO

Monsieur Georges SZYMKOWIAK